

## MOSAÏQUE

### Bulletin d'inscription Mosaïque Loisirs Vacances Passion

DATE :
RÉFÉRENCE DOSSIER N°
DATE DU SÉJOUR : DU ..... AU ..... NB SEMAINE :

LIEU (1 <sup>ER</sup> CHOIX) :	CAMPING :
LIEU (2 <sup>E</sup> CHOIX) :	CAMPING :
LIEU (3 <sup>E</sup> CHOIX) :	CAMPING :

#### Titulaire du séjour

Nom* :	
Prénom* :	
Adresse* :	
CP* :	Ville* :
Tél mobile* :	
E-mail* :	
Immatriculation véhicule* :	

#### Liste complète de tous les participants\* (toute personne non inscrite pourra être refusée à l'arrivée)

	Nom	Prénom	Date de naissance
1			/ /
2			/ /
3			/ /
4			/ /
5			/ /
6			/ /
7			/ /
8			/ /
Nombre total de participants :			

\* Obligatoire dans certains établissements, voir brochure

Animal (supplément à régler sur place) : oui  non

L'Agence propose en option une assurance annulation: conditions d'assurance au dos.

Le client accepte l'assurance annulation payable à la réservation (4% du montant séjour avec un minimum de 12.50€)

Le Client refuse l'assurance annulation

Mondiapic utilise ces informations afin de vous fournir un meilleur service et exclusivement dans le cadre de la relation que vous entretenez avec nous en tant que client.

Mondiapic s'engage à ne pas communiquer vos informations personnelles à des tiers.

**par mail à [resa@mondiaipic.com](mailto:resa@mondiaipic.com)**

#### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Informations communiquées à titre indicatif sous réserve de modification. Certaines prestations peuvent être payantes en juillet/août.
- Dans le forfait, la location est consentie pour le nombre de personnes maximum enfants compris, précisé sur le descriptif de l'hébergement.
- Les séjours en location débuteront à partir de 17H le jour de l'arrivée et se termineront avant 10H le jour du départ (voir bon d'échange). Toute arrivée tardive devra faire l'objet d'une demande préalable.
- Dans la mesure où l'établissement accepte les animaux domestiques, un seul animal sera admis muni de son carnet de vaccination à jour, sauf catégorie 1 et 2, celui-ci fera l'objet d'une redevance journalière définie par l'établissement, à la charge du client, non compris dans le forfait. Chats interdits.
- Les hébergements dans les établissements peuvent être des chalets ou des mobil-homes de différentes catégories, le choix ne sera pas possible, seul le critère du nombre de personnes et de la disponibilité de l'hébergement sera pris en compte pour la réservation.
- Dans le forfait, la présence d'un véhicule dans l'établissement est comprise, un deuxième véhicule peut être autorisé (souvent sur un parking extérieur) et moyennant une redevance journalière définie par l'établissement à la charge du client.
- Ces conditions sont régies par le règlement intérieur de chaque site et ne font l'objet d'aucune obligation de la part de Mondiapic & LVP qui n'intervient nullement dans la gestion des sites.
- Toute autre prestation onéreuse non comprise dans le forfait, spécifique à l'établissement, fera l'objet d'un accord entre le gestionnaire et le client.
- Le client devra à son arrivée, déposer une caution, variable selon les établissements, sous forme de chèque, espèces ou empreinte carte bleue, qui sera restituée après contrôle de l'inventaire de fin de séjour (parfois retournée par courrier, ou détruite). (prévoir espèces ou CB pour Vilanova)
- Le nettoyage de la location au moment du départ est à la charge du client. Si l'état de propreté de l'habitat est jugé insatisfaisant, il sera retenu une somme forfaitaire définie par l'établissement d'accueil sur la caution engagée.
- Le client devra acquitter sur place la taxe de séjour, non comprise dans le forfait, suivant les barèmes en vigueur et parfois une taxe écoparticipation.
- A son arrivée sur le site le client devra recevoir le règlement intérieur de la structure dont il se fera un devoir de respecter les termes.
- Le client est responsable des vols dans les locations, une assurance est conseillée.
- Pendant le séjour, les salariés doivent faire part de leur réclamation auprès du site d'accueil et ne pas attendre leur retour pour en informer l'agence. Ils doivent informer également l'agence immédiatement qui interviendra auprès de l'hébergeur.
- En cas de trouble de voisinage ou de nuisance conformément aux lois publiques, l'établissement pourra procéder à l'expulsion des clients. L'établissement informera l'agence et celle-ci informera par lettre recommandée avec accusé de réception le comité d'entreprise.

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE MOSAÏQUE

- Le forfait "semaines" Mosaïque est utilisable dans les établissements dans cette brochure de l'ouverture des sites jusqu'au 26 juin 2021 et à partir du 28 août 2021 jusqu'à la fermeture des sites.
- Toute semaine réservée pour la Corse en Juin et Septembre sera facturée 2 semaines Mosaïque
- Toute réservation pour la semaine du 26 Juin au 3 Juillet sera facturée 2 semaines Mosaïque

#### CONDITIONS D'ANNULATION MOSAÏQUE

- Toute annulation par le client donnera lieu aux indemnités suivantes :
  - Plus de 21 jours avant la date d'arrivée : 0 €
  - Entre 20 jours et 8 jours de la date d'arrivée : 1 semaine neutralisée par hébergement réservé.
  - Entre 7 jours et la date d'arrivée : totalité du ou des séjours neutralisée.

#### RÉCLAMATION

- Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par mail ou par lettre recommandée dans les 15 jours qui suivent le séjour à : Mondiapic, Service Qualité, 22 rue de Belloc, 47700 Casteljaloux - email : [service.qualite@mondiaipic.com](mailto:service.qualite@mondiaipic.com)  
Pendant le séjour, les salariés doivent faire part de leur réclamation auprès du site d'accueil et ne pas attendre leur retour pour en informer l'agence. S'ils en ont la possibilité ils doivent informer l'agence immédiatement qui interviendra auprès de l'hébergeur.